

RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire

17-19 mars 2022 ✕ POITIERS

MANIFESTE

**POUR DES POLITIQUES PUBLIQUES
TERRITORIALES ET NATIONALES
POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE**



Co-organisé par



✕ INTRODUCTION ✕

Structurante pour de nombreuses politiques éducatives, sociales et culturelles, pilier d'un projet de société fondé sur l'émancipation individuelle et collective, développée par une diversité d'associations territoriales et nationales, l'éducation populaire est pourtant aujourd'hui peu abordée dans le débat public.

Alors que des enjeux politiques majeurs devraient être mis à l'ordre du jour et susciter des réponses éducatives fortes, fondées sur l'appropriation citoyenne de ces enjeux, l'éducation populaire, comme mode de pensée et d'action, est sans cesse fragilisée par l'affaiblissement d'un certain nombre de politiques publiques et confrontée au défi du renouvellement de ses modèles socio-économiques et de sa structuration militante.

Pourtant, l'éducation populaire est au cœur du quotidien de nos vies, de nos territoires urbains et ruraux : les associations de jeunes, de jeunesse et d'éducation populaire en sont les principales actrices. Ses ambitions éducatives sont résolument contemporaines et sont autant de sources de réponses face aux enjeux que la France et le monde doivent relever aujourd'hui : transition écologique, appropriation collective des technologies et usages du numérique, coopération et solidarité mondiales, réduction des inégalités, lutte contre le repli sur soi et les idées sectaires. La séquence électorale 2022 qui traduit une fois encore une mise à distance du vote comme acte démocratique central ainsi que la montée des idées d'extrême-droite ne peut qu'inviter à repenser le fonctionnement démocratique avec l'ensemble des citoyennes et citoyens.

La Ville de Poitiers, Capitale de l'éducation, et le CNAJEP, le rassemblement de l'éducation populaire organisée, soutenues par l'AMF et Régions de France, ont décidé d'engager, sur un temps long, une démarche pour visibiliser l'éducation populaire et permettre sa réappropriation par l'ensemble des acteurs et actrices, associatifs, publics ou usagers. Par la mise en dialogue de ces acteurs et actrices sur les enjeux politiques contemporains, la formation partagée, la construction d'un plaidoyer commun, il s'agit de consolider ou faire émerger des nouvelles formes de coopérations pour une société plus égalitaire, plus juste, plus solidaire, plus écologique et plus inclusive où chacune et chacun peut vivre dans la dignité, construire sa place, avoir un rôle, trouver son utilité sociale.



400

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

FONT

15

PROPOSITIONS POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'éducation populaire peut être définie comme un ensemble d'espaces et de pratiques éducatives et de formation fondés sur des projets d'émancipation individuelle et collective, et portés par des acteurs et des actrices engagés. Ce sont autant de « tiers-lieux éducatifs », de « fabriques citoyennes » qui, en se saisissant des enjeux éducatifs, sociaux, scientifiques et politiques d'aujourd'hui, permettent leur appropriation par le plus grand nombre, même les plus exclus, et le développement de savoir-être, savoir vivre, savoir penser par soi-même et pouvoir d'agir. Ces espaces présents au quotidien au plus près des citoyennes et citoyens sont appelés colonies de vacances, Centres Sociaux, Maisons des Jeunes et de la Culture, centres de loisirs, chantiers de bénévoles, acteurs de la culture scientifique et de l'éducation aux médias, Centres de culture scientifique, formations BAFA, Maisons de Quartier, groupes de scoutisme, activités socioculturelles, Foyers Ruraux, etc. Ils écrivent une part du récit des territoires où ils sont présents par des pratiques éprouvées et une innovation permanente, souvent au plus près de l'École et des familles.

POUR UNE COOPÉRATION RENOUVELÉE ENTRE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES POUVOIRS PUBLICS

Proposition 1.

Garantir la reconnaissance politique de l'éducation populaire.

À chaque échelon local, départemental, régional et national, s'assurer de la désignation d'interlocuteurs institutionnels pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, en cohérence avec la compétence partagée « Éducation populaire » tel que définie dans la loi NOTRe du 7 août 2015.

Proposition 2.*

Pour une culture de la confiance et de la coopération entre actions publiques et acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Construire cette culture implique de construire des relations fondées sur :

- × L'interdépendance et la complémentarité de leurs projets, de leurs spécificités et des compétences plurielles de leurs acteurs et actrices ;
- × La reconnaissance de l'indépendance des associations de jeunesse et d'éducation populaire, de ce qu'elles sont, des espaces démocratiques de mobilisation citoyenne, et de ce qu'elles font, l'ensemble des activités qui concourt au parcours socio-éducatif des enfants et des citoyens ;
- × La préservation des libertés associatives, ce qui suppose l'abrogation du Contrat d'engagement républicain ;
- × La sécurisation des partenariats par la généralisation des conventions pluriannuelles.

Proposition 3.*

Déployer, à chaque échelle de territoire, une gouvernance partagée des politiques publiques pour l'éducation populaire.

En associant l'ensemble des parties prenantes, associations et pouvoirs publics, cette gouvernance doit :

- × Se fonder sur le déploiement d'espaces de co-construction de ces politiques publiques,
- × S'appuyer sur des démarches de formation des agentes et agents publics, des élues et élus locaux en charge de ces politiques.

Cette gouvernance nécessitera d'être enrichie par des espaces de dialogue entre et avec les citoyennes et citoyens, avec le monde académique et de la recherche, avec d'autres espaces d'engagement ou secteurs économiques.

Proposition 4.*

Renforcer la complémentarité éducative entre école et éducation populaire.

Pour structurer dans et hors l'école des parcours d'éducation à la citoyenneté et aux enjeux de la transition écologique.

* Cinq préconisations sur quinze ont été votées prioritaires en Assemblée Générale des premières Rencontres nationales de l'Éducation populaire.

POUR UNE VISIBILITÉ PLUS FORTE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Proposition 5.

Reconnaître et conforter la double dynamique des associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui leur donne une capacité de réactivité et d'anticipation pour construire l'avenir en lien avec les acteurs publics :

- × La dynamique de présence territoriale en lien direct avec les jeunes, les habitantes et habitants, les citoyennes et citoyens, les militantes et militants, les adhérentes et adhérents, pour faire collectif et animer des initiatives communes,
- × la dynamique de têtes de réseaux nationales, régionales et départementales qui rassemblent, enrichissent et diffusent les pratiques, qui relaient les besoins et nourrissent les politiques publiques, qui rendent lisibles de nouveaux enjeux et revendiquent.

Proposition 6.

Communiquer sur et rendre lisible l'éducation populaire.

Engager des démarches pour connaître et faire connaître plus fortement auprès des citoyennes et citoyens, élus et élus locaux et nationaux, l'éducation populaire.

POUR UN RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACTION DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Proposition 7.

Pour des politiques publiques partagées de soutien à l'innovation sociale et reconnaissant le droit à l'expérimentation.

Les activités sociales, culturelles et sportives d'éducation populaire sont des espaces où se construisent des réponses aux enjeux politiques contemporains. Elles sont sources de partage d'expériences, de construction de savoirs critiques et de méthodes favorisant le vivre et à l'agir ensemble. Le soutien à ces espaces doit se fonder sur une logique de réciprocité, de risques partagés et de droit à l'expérimentation (essai, erreur, évaluation) entre les associations et les pouvoirs publics.

Proposition 8.*

Pour un emploi de qualité dans l'éducation populaire.

- × Mieux reconnaître et accompagner les métiers, l'emploi et la formation dans l'éducation populaire, dans la diversité de ses métiers et ses secteurs d'activité.
- × Favoriser les logiques de financement pluriannuel, en intégrant des clauses de réévaluation des salaires, des compétences ;
- × Agir dans une perspective de consolidation, de pérennisation et de qualité de l'emploi ;
- × Organiser l'accès à une filière de formation initiale incluant les acteurs de l'éducation populaire et s'inscrire avec volontarisme dans le soutien à la formation professionnelle continue ;
- × Reconnaître la dimension de promotion sociale du parcours professionnel dans l'éducation populaire.

POUR UNE ÉDUCATION POPULAIRE FERMENT DE LA DÉMOCRATIE

Proposition 9.

Pour un droit à l'engagement tout au long de la vie et la reconnaissance par la loi de la diversité des formes d'engagement.

Dès le plus jeune âge et à tout âge de la vie, reconnaître l'éducation populaire comme levier d'une citoyenneté active et choisie, et soutenir des formes variées de participation dans les espaces publics et les espaces éducatifs pour permettre aux citoyennes et citoyens, et notamment aux plus jeunes, l'apprentissage de la démocratie : avoir le choix, la possibilité de proposer, de décider...

Proposition 10.

Encourager et rendre effective la place incontournable des jeunes à la fois dans la gouvernance des associations de jeunesse et d'éducation populaire et dans la représentation démocratique des institutions.

Proposition 11.

Promouvoir par l'éducation populaire les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, et la laïcité.

Donner les moyens à l'éducation populaire de déployer une pédagogie active autour des valeurs de la République et de la laïcité, qui favorise l'émancipation, le pouvoir d'agir et le vivre-ensemble.

Proposition 12.

Encourager le déploiement de communs numériques et la formation citoyenne autour de l'appropriation des outils numériques et de la maîtrise des données, par une coopération renforcée entre institutions nationales, collectivités locales et associations d'éducation populaire.

POUR UN ACCÈS AUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS PAR L'ÉDUCATION POPULAIRE

Proposition 13.*

Pour un droit aux vacances collectives pour toutes et tous.

Engager une véritable politique publique d'accès aux séjours collectifs de vacances, dans une ambition de mixité sociale, culturelle et territoriale. Cette politique doit comporter un soutien financier global aux structures organisatrices de séjours, un fonds d'investissement dédié à la sauvegarde ou au développement du patrimoine d'accueil. Cette politique publique mobiliserait les fonds actuellement dédiés au Service National Universel.

Proposition 14.

Reconnaître l'éducation populaire comme un élément essentiel du maillage de l'accès aux droits.

Par leur rôle au plus près des individus, ils favorisent le « aller vers », en particulier des invisibles, et complètent ainsi, par leur faculté de repérage, la coopération entre acteurs.

Proposition 15.

Promouvoir les droits culturels pour tous.

Dépasser les politiques culturelles institutionnelles, pour donner un rôle à l'éducation populaire dans la promotion des droits culturels, qui placent l'humain au cœur de la culture, dans le respect de sa liberté, de sa dignité et des droits humains fondamentaux. La culture s'entend ainsi comme faisant partie de chaque personne, porteuse d'histoire, d'expériences, de reconnaissance.

RENCONTRES NATIONALES de l'Éducation Populaire

17-19 mars 2022 ✕ POITIERS

En organisant pendant 3 jours les Rencontres nationales de l'Éducation populaire, du 17 au 19 mars 2022, la Ville de Poitiers, le CNAJEP et leurs partenaires ont souhaité réenchanter l'éducation populaire, son histoire, les expériences ensoleillées qu'elle permet à chacune et à chacun de vivre. Ces Rencontres ont permis de partager l'actualité de ses apports politiques qui contribuent à construire la République. Elles avaient aussi pour objectif de montrer et de nourrir sa vivacité en questionnant son projet et en réinterrogeant son rôle à l'aune des défis du XXI^e siècle.

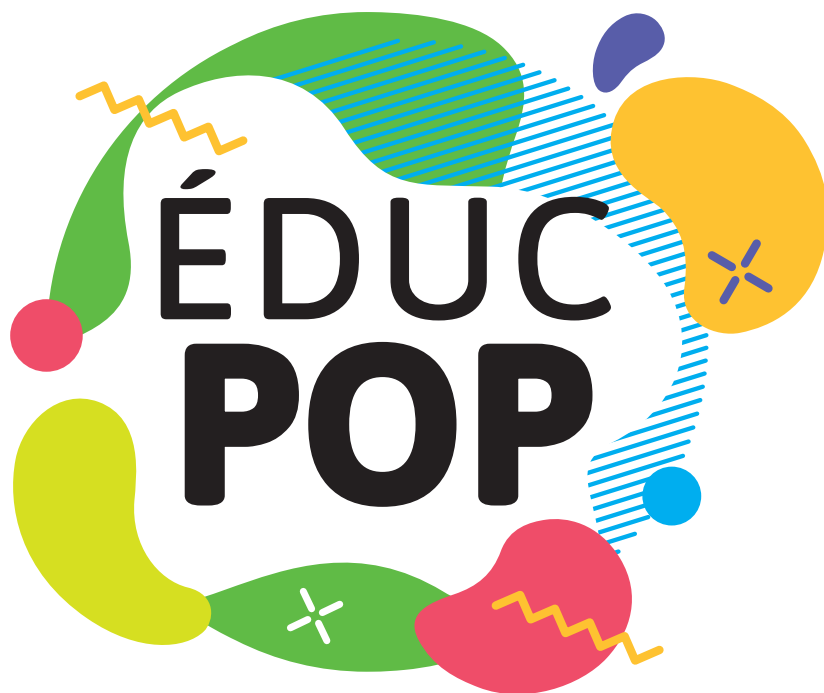
L'événement a réuni près de 400 personnes autour d'une question : **Comment répondre aux enjeux environnementaux et sociaux actuels par l'éducation populaire ?**

Ont ainsi participé à ces Rencontres des responsables de collectivités territoriales (élues et élus, agentes et agents), d'associations d'élues et élus, des représentantes et représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire et d'organisations professionnelles, des citoyennes et citoyens, des jeunes, des habitantes et habitants, etc. Ces journées leur ont permis de se rencontrer, d'échanger, de se former, de débattre de la place et du rôle de l'éducation populaire en France, sur les territoires, comme à l'échelle nationale et internationale.

Ces rencontres étaient fondées sur le parti-pris du « faire ensemble » : ainsi, 15 préconisations communes à l'ensemble des participants ont été produites pendant ces journées, qui synthétisent les priorités des participantes et participants. Ces réflexions ont permis de travailler la place que chacune et chacun peut prendre dans l'avenir, et appellent à la fondation d'une Charte d'Engagements Réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Un travail coopératif entre Etat, collectivités territoriales et associations de jeunesse et d'éducation populaire est ainsi essentiel, en reconnaissant les compétences, les spécificités et les apports de chacun.

Pour placer l'éducation populaire au cœur des réponses éducatives, sociales et culturelles face aux transitions du monde, deux dimensions sont ainsi indispensables :

- ✕ un soutien politique fort doit être affirmé et fondé sur la réappropriation collective des enjeux et méthodes de l'éducation populaire, par l'ensemble des acteurs publics ;
- ✕ un engagement des associations d'éducation populaire dans l'évolution permanente de leurs projets et leur ouverture au plus grand nombre.



RENCONTRES NATIONALES
de l'Éducation Populaire

17-19 mars 2022 ✕ POITIERS